

## VERS UNE NOUVELLE NOTATION DES ÉLÈVES

La semaine dernière, la ministre de l'Éducation nationale a laissé entrapercevoir quelques lignes de son projet de rénovation du Brevet des Collèges qui devrait voir le jour en 2016.

Parmi celles-ci, la modification de l'évaluation des compétences du socle commun : le système « acquis », « non acquis », devrait laisser place à une grille d'évaluation de 1 à 5, censée être plus lisible pour les parents... **La disparition du 0 est ainsi programmée en filigrane... Il faudra donc mettre des points pour une copie blanche !**

Déjà dans les années 1980 le système de notation sur 20 avait été remplacé par un système de notation sur 5 (lettres ABCDE) rejeté par la grande majorité des professeurs. Ceux-ci avaient contourné l'obstacle en donnant trois valeurs différentes à chaque lettre (par exemple A-, A, A+) rétablissant de ce fait une notation sur 15.

Les autorités avaient, après quelques années seulement, sagement fait marche arrière et rétabli la notation sur 20, beaucoup plus compréhensible pour les familles.

Les grandes réunions sur la « refondation » de l'été 2012 ont montré l'attachement au retour à un système de notation sur 5 des papes de la « refondation ». **Il s'agit donc d'une mesure purement idéologique.**

Si, selon la ministre, ce système permettrait aussi de regrouper les élèves en cinq « niveaux », chose considérée comme moins stigmatisante qu'une notation individuelle poussant les élèves à se comparer entre eux, il aurait de redoutables conséquences que le système de notation par lettres a mis en exergue. Ainsi, la lettre C correspondant aux notes de 8 à 12 constituerait une moyenne dans laquelle se retrouveraient de nombreux élèves, noyant dans la masse anonyme des « moyens » ceux aux résultats pourtant insuffisants : notes correspondant à 8 ou 9. Pourquoi faire des efforts si l'on est déjà dans la moyenne assurant la validation du socle, donc du brevet des collèges, et ouvrant les portes de la seconde indifférenciée ?

Cette démarche s'inscrit bien dans la logique de la refondation : une notation cache-misère validant pour presque tous un socle minimaliste. Les professeurs exerçant en lycée ont du souci à se faire ! **Pour la FAEN, il est urgent de se dresser contre la destruction de l'exigence scolaire, et il est de notre devoir de dénoncer ces enfumages**, pour rétablir la vérité sur la dérive de notre éducation et prendre les vraies mesures qui s'imposent.

## NÉGOCIATIONS TOUJOURS AUTOUR DE NOS SALAIRES...

Les négociations menées autour du projet de modernisation des PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) de la fonction publique continuent.

Le projet d'accord présenté par Marylise Lebranchu **est fortement critiqué par les organisations syndicales** (y compris par ses récents signataires, comme la FSU).

Les simplifications et transformations envisagées restent trop floues dans leur application pratique. De plus, le calendrier envisagé pour son application est si étalé dans le temps (jusqu'en 2020 au moins), **qu'il laisse planer de sérieux doutes sur la crédibilité d'ensemble du projet...** Quoi qu'il en soit, signer ce texte revient d'ores et déjà à accepter l'idée qu'aucune revalorisation salariale n'aura concerné les fonctionnaires de 2010 à 2016... ce qui n'a pas semblé gêner l'UNSA et la FSU...

Les sommes annoncées paraissent si aléatoires et minimes qu'on ne peut croire qu'elles suffiront à compenser la grave baisse du pouvoir d'achat subie par les fonctionnaires en six ans... Enfin, bien d'autres points qui devaient être inclus dans l'accord ont été laissés de côté, comme la question de la mobilité inter-fonctions des agents.

Les organisations syndicales ont encore jusqu'en octobre pour se prononcer : **la journée de mobilisation du 8 octobre ainsi que la décision de signer ou non l'accord par la CGT seront donc les éléments clé de l'avenir de ce texte.**



## DES CACAHUÈTES POUR LE LYCÉE PROFESSIONNEL !

Le 4 septembre dernier, la ministre de l'Éducation nationale a profité du lancement des 30 ans du Bac Professionnel en France pour faire une « grande » annonce à l'attention des collègues de lycée professionnel... Elle a en effet rappelé que, à partir de cette rentrée, **une prime de 300 euros annuels serait versée à tous les personnels enseignants de lycée pro** pour « reconnaître [leur] rôle particulier dans la préparation des examens, comme pour les enseignants des lycées général et technologique.

Cette indemnité, qui valorise [leur] engagement dans la préparation du baccalauréat professionnel et du CAP » sera de plus revalorisée à hauteur de **400 euros à la rentrée 2016, et aura « vocation à progresser » !** Merci madame !

Pour saisir tout à fait l'ampleur de cette générosité, il convient de préciser que ce montant, brut de surcroît, devrait venir se substituer aux anciennes indemnités de correction de copies, sans doute trop dérisoires pour mériter d'exister encore. Au final, ce sont donc quelques 25 euros supplémentaires par mois que pourront espérer les collègues, **soit une augmentation de 1 à 1,5% pour un salaire moyen...**

« Vous le voyez » a ajouté la ministre, « nous avons donc déjà franchi des pas importants sur l'enseignement professionnel » !...

## LA MOBILISATION CONTINUE ! MANIFESTATION NATIONALE contre la réforme du collège !

Paris, bd Port-Royal, 13H30  
Samedi 10 octobre

Nous comptons sur vous pour faire de cette journée d'action un moment décisif dans la lutte contre la réforme du collège : placée un samedi, elle a pour but de permettre à chacun d'exprimer son rejet de ce texte et de rallier les parents et les autres acteurs de l'école en danger... Tous dans la rue !

## Connaissez-vous bien votre gestionnaire ?

**Indispensable au fonctionnement de votre établissement**, son gestionnaire appartient la plupart du temps à la catégorie A, parmi les trois grades de catégorie de fonctionnaires. Il fait ainsi partie des personnels encadrants, même si, pour l'aider, il se voit souvent adjoint un personnel de catégorie B ou C, selon les cas.

Il est d'ailleurs un adjoint du chef d'établissement à part entière. **Son rôle essentiel est la préparation du budget, sa présentation et son adoption en Conseil d'Administration.** Il a en charge son exécution tout au long de l'année civile et en rend compte au travers du compte financier, voté également en CA, auquel il siège comme membre de droit.

Il est régisseur d'avances et de recettes. Dans ce domaine, il est pécuniairement responsable. Il est aussi le lien privilégié avec la collectivité de rattachement en ce qui concerne les équipes d'entretien et de restauration. Il suit l'application des normes d'hygiène et de sécurité du travail, comme les normes d'hygiène alimentaire par exemple.

Il négocie les contrats obligatoires avec les prestataires, il est en charge de vos commandes pédagogiques et techniques, et aussi de restauration. Il peut proposer des aménagements dans le cadre de l'amélioration de la vie dans l'établissement, et demander les subventions nécessaires à la réalisation des divers projets. **Il met à la disposition des enseignants toute une panoplie de services pour faciliter leur enseignement au quotidien, ces derniers ayant surtout affaire à lui lors de la préparation des sorties et des voyages.**

C'est aussi lui qui gère les autres personnels administratifs d'intendance et de secrétariat. Ce fonctionnaire d'Etat multitâches doit donc maîtriser de nombreux logiciels informatiques, collaborer avec un nombre importants d'interlocuteurs... Il rend des comptes à deux autorités de contrôle : la collectivité territoriale et l'Etat, représenté par le Rectorat.

**Avec la FAEN le 10 octobre**